

MISE EN ACTIVITÉ D'UNE SOCIÉTÉ SANS ACTIVITÉ

Date: 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires:

• Formulaire M2 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents relatifs aux dirigeants:

- 2 exemplaires de la Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- 2 exemplaires de la déclaration de non condamnation avec filiation
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires et éventuellement demande de licence auprès de la mairie
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail) en cas d'activité règlementée

Documents relatifs à la société :

- 1 extrait Kbis original de 3 mois
- Copie des statuts

Documents relatifs au siège social :

Domiciliation

Si locataire:

 2 exemplaires de la copie d'une quittance de loyer (de moins de 3 mois) ou 2 exemplaires de la copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise

Si propriétaire :

- 2 exemplaires de la photocopie de la taxe foncière (recto verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation au nom de la société signée par le chef d'entreprise

Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : 2 exemplaires de la copie du contrat de domiciliation au nom de la société

Exercice de l'activité

Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation :

- 2 exemplaires de l'autorisation de domiciliation délivrée par le propriétaire
- 2 exemplaires de la taxe foncière (recto verso)

Si exercice de l'activité dans un local professionnel :

- 2 exemplaires de la photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société

Si achat de fonds ou location gérance ou donation :

- 2 exemplaires de l'acte d'achat ou acte de location gérance ou donation ou apport de fonds
- 2 exemplaires du journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 237 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (selon le mode de mise en activité) :

178,08 € (dans le cas d'une création), 64,77 € (par achat du fonds) 180,77 € (par location gérance).